

Visite de risque

nouveau risque & révision contrat obsolète

Objectifs ?

- Vérifier l'assurabilité du bien
- Renforcer notre image de professionnel de l'assurance
- Eviter des réclamations en cas de sinistre

Qui ?

- Collaborateurs des marchés PART, AGRI & ACPS

Attendus ?

- Connaître les biens que nous assurons
- Sécuriser notre portefeuille sur les risques incendies, tempêtes et RC
- Adapter les contrats et résilier si besoin certains risques (ex : vétusté ..)

Comment ?

Prise de RDV : informer le client que vous allez réaliser une visite intérieure & extérieure (valider l'accord du client) et indiquer les documents à préparer dont vous allez avoir besoin (ex : plan, justificatifs ...)

Avant le RDV - Préparation du dossier :

- prendre connaissance des informations présentes dans SMART + consulter Géoportail, MRN, base Mérimée..
- identifier les informations à récupérer auprès du client
- prévoir un équipement adapté pour la visite (ex : décamètre, possibilité d'usage du téléphone pour photos ..)

Lors du RDV :

1. Visite extérieure : avoir une vision globale du risque

Mesure extérieure des bâtiments & visites des dépendances + destination (à quoi sert le bâtiment ?) + nombre de niveau

A observer : fissures, vignes vierges, pierres, joints, gouttière, chéneaux, volets, parafoudre, extérieurs naturels : bois, étang, animaux, mur d'enceinte, puits, pilier, piscine, arbres

2. Visite intérieure (de bas en haut)

Visiter l'ensemble des pièces et les mesurer si besoin. Pièces sensibles : chaufferie, cave, système électrique, pièce avec tableau électrique, prises de courant, cheminées utilisées, grenier : peut-on circuler ?, fenêtres (infiltration), mûre, odeur de moisie, nombre de niveaux ...

Si besoin : prendre des photos notamment des pièces « sensibles » : pièces de +80m2, éléments dégradés, à risque (ex : stockage) & des mesures : au pied, décamètre

3. Informer du délai de traitement des études si nécessaire

Après le RDV :

- Créer l'étude et/ou mettre à jour les contrats (rappel : ne pas conserver les contrats obsolètes, les transférer vers les offres actuelles)
- Déposer dans le dossier (GED) les éléments indispensables à la bonne compréhension du risque (ex : photos, plan, ..)